

Dossier n° : 28264172
Démarche : Réglementation relative aux Espèces Protégées
Organisme : DREAL
Déposé le : 15/12/2025 19:04
En instruction le : 11/05/2026 13:27

Identité du demandeur

Informations FranceConnect : Le dossier a été déposé par le compte de Guillaume , authentifié par FranceConnect.
Email :
Civilité :
Nom :
Prénom :

Formulaire

La réglementation relative aux espèces protégées

Ce formulaire vous permet de prendre contact avec les services de l'état, dès la conception amont de votre projet, pour toutes questions relatives aux espèces protégées.

Il permet également :

- de prendre connaissance des éléments indispensables permettant de statuer sur la nécessité de déposer un dossier de demande de dérogation à la réglementation espèces protégées,
- d'échanger avec le service instructeur en charge de la réglementation espèces protégées
- et, le cas échéant, de déposer votre dossier auprès des services

instructeurs. Ce formulaire remplace les cerfas concernés.

Références réglementaires

Titre I du livre IV du code de l'environnement

Arrêté du 19 février 2007 fixant les conditions de demande et d'instruction des dérogations définies au 4° de l'article L. 411-2 du code de l'environnement portant sur des espèces de faune et de flore sauvages protégées

Nom du projet

Demande de dérogation de espèce protégée - nids de martinets

Dans quel département se localise majoritairement votre projet ?

33 - Gironde

Activité principale

Restauration, réfection, entretien et démolition de bâtiments et ouvrages d'art

Restauration, démolition de bâtiments, ouvrages d'art - Votre demande concerne :

Autre

Avez-vous réalisé un état des lieux écologique complet ?

Oui

Des spécimens ou habitats d'espèces protégées sont-ils présents dans l'aire d'influence de votre projet ?

Oui

Après mises en oeuvre de mesures d'évitement et de réduction, un risque suffisamment caractérisé pour les espèces protégées demeure-t-il ?

Oui

Une demande de dérogation à la réglementation espèce protégées est nécessaire pour la réalisation de votre projet. Merci de bien vouloir poursuivre le remplissage du formulaire.

1. Porteur de projet

Le demandeur est...

une personne physique

Qualification

Adresse

33470 Gujan-Mestras

Département :

33 - Gironde

2. Description du projet

Description synthétique du projet

Lors de travaux de rénovation d'un bâtiment à usage d'habitation, il a été nécessaire de remplacer une partie de la charpente et toiture du bâtiment. Une étude menée par la LPO avait identifié que la section de toit concernée faisait l'objet d'une nidification

de martinets noir. Lors du remplacement de cette section, l'absence d'activité au nid n'a pas permis son identification et il a été détruit. La mesure compensatoire prévue est l'installation de 2 nichoirs artificiels à l'emplacement du nid durant l'automne 2025/26.

Le projet se situe au niveau...

d'une ou plusieurs communes

Nom de la commune

Gujan-Mestras (33470)

3. Espèces concernées par la dérogation

Martinet noir *Apus apus*

4. Justifications de la demande de dérogation

Synthèse des éléments démontrant qu'il n'existe aucune alternative au projet

L'utilisation de matériaux moderne rend désormais impossible la nidification sous tuiles : Fermeture des accès sous tuile afin de préserver le parapluie. Remplacement des chevrons pourris laissant un accès aux oiseaux. Création d'une isolation sous rampant à des fins d'amélioration des performances thermiques de l'habitat.

Motif de la dérogation

Pour prévenir des dommages importants notamment aux cultures, à l'élevage, aux forêts, aux pêcheries, aux eaux et à d'autres formes de propriété

Synthèse des éléments justifiant le motif de la dérogation

L'état de pourrissement de la charpente de l'habitation construite en 1822 a rendu obligatoire le remplacement d'une partie des poutres, chevrons et voliges. Cette action a détruit le nid inoccupé qui avait été détecté par les bénévoles LPO en 2021.

5. Période de l'opération

Date de début d'intervention

Automne 2026

Date de fin d'intervention

15 mars 2027

6. Mesures d'évitement, réduction et/ou compensation

Des mesures ERC sont-elles prévues ?

Oui